Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 031-213101173-20261113-ARR_GEN_2026_24-AR

CASTELMAUROU

ARR GEN 2026-024

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Mme GARRAUD Christelle, première adjointe au maire

Le maire de la Commune de CASTELMAUROU,
Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération D-2026-02 du 21/03/2026 fixant le nombre d'adjoint au maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme GARRAUD Christelle en qualité de première adjointe au maire en date du 21/03/2026.
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme GARRAUD Christelle, adjointe au Maire, les attributions suivantes relatives aux finances et à l'administration générale.

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à titre exclusif, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme GARRAUD Christelle, adjointe au maire, à l'effet de prendre les décisions et signer les actes, dans les domaines suivants :

- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie financière
- Préparation des budgets et des comptes financiers uniques (CFU)
- Affaires financières : fiscalité, emprunts et trésorerie
- Pilotage et préparation de l'exécution budgétaire
- Pilotage de la stratégie de la collectivité en matière de ressources humaines
- Pilotage de la stratégie de la collectivité en matière de commande publique
- Suivi des contrats généraux, de maintenance et d'entretien (extincteurs, installations thermiques, toitures, alarmes...)

Article 2 : Délégation de signature est également donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme GARRAUD Christelle, adjointe au maire, à l'effet de prendre les décisions et signer les actes, dans les domaines suivants :

- Autorisations temporaires ou permanentes d'ouverture, de mutation, de translation ou d'exploitation de débits de boissons sur le territoire de la commune
- Police de la conservation du domaine public et des autorisations de voirie

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GARRAUD Christelle, cette délégation sera exercée par Mme DE GRANDIDIER Julie, conformément à l'arrêté pris ce même jour.

Article 3 : L'adjointe déléguée assurera le suivi des dossiers relevant de ses compétences et pourra signer tous les documents administratifs y ayant droit.

Article 4 : L'adjointe déléguée est habilitée à signer les bons de commande et les mandats de paiement, ainsi que les titres de recettes sans limitation de montant.

Article 5 : La signature par Mme GARRAUD Christelle devra être précédée de la mention suivante « par délégation du maire ».

Article 6 : L'arrêté n°2026-020 portant délégation de fonction à Mme GARRAUD Christelle est abrogé.

Article 7 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV – BP 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 031-213101173-20261113-ARR_GEN_2026_24-AR

Fait à Castelmaurou, le 13/11/2026

Le Maire,

Laurent EBERLE

MAIRIE DE CASTELMAUROU
Haute-Garonne

Certifié et transmis-le : 13/11/2026
Affiché le : 13/11/2026
Notifié le : 13/11/2026
Signature :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV – BP 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7